

RAPPORT ANNUEL
2009-2010





SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'OWEN SOUND LIMITÉE

RAPPORT ANNUEL 2009-2010

TABLE DES MATIÈRES

MANDAT ET DESCRIPTION	1	SURVOL OPÉRATIONNEL.....	3-5
RÉGION DESSERVIE	2	SURVOL FINANCIER	6
GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ	2	ÉTATS FINANCIERS.....	7
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL.....	2		

La Société de transport d'Owen Sound limitée est un organisme gouvernemental de la Province de l'Ontario. Les services de la société sont financés par le gouvernement provincial, grâce à une entente de contribution avec le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Société de transport d'Owen Sound limitée
R.R. N° 5, Owen Sound (Ontario) N4K 5N7

Tél. : 519-376-8740
Télécopieur : 519-376-6384

www.ontarioferries.com

ISSN 1925-2366



MANDAT

La Société de transport d'Owen Sound limitée contribue à assurer le transport sécuritaire, efficace et fiable par traversier dans la Province de l'Ontario, essentiellement par l'exploitation d'un service de traversier saisonnier pour passagers et véhicules, reliant Tobermory et South Baymouth sur l'île Manitoulin. Elle participe au développement économique de la région en appuyant la création d'un climat commercial favorable, ainsi qu'en améliorant et en faisant la promotion du tourisme, grâce à des partenariats conclus avec les collectivités locales et les parties prenantes de la région.

DESCRIPTION

La Société de transport d'Owen Sound limitée (STOS) a été fondée en vertu de la *Loi ontarienne sur les sociétés par actions de la Province de l'Ontario* le 10 mars 1921 et est exploitée par le secteur privé qui reçoit des subventions fédérales et provinciales. De 1973 au 31 mars 2002, la STOS a été exploitée par la Commission de transport Ontario Northland (CTON) en vertu de la Loi sur la Commission de transport Ontario Northland.

Le 1^{er} avril 2002, la STOS s'est dissociée de la CTON pour devenir un organisme commercial gouvernemental de la Province de l'Ontario. Son siège social a été établi à Owen Sound en Ontario.

La STOS est une entreprise phare du tourisme et du système de transport de l'Ontario. Propriété de la STOS, le service de traversier M.S. Chi-Cheemaun offre un moyen de transport supplémentaire vers l'île Manitoulin et la péninsule Bruce qui, chaque année, accueillent des touristes à partir de mai jusqu'en octobre.

Sous contrat avec le ministère des Transports de l'Ontario, la STOS doit également assurer les services de transport vers l'île Pelée sur le lac Érié pendant toute l'année.

Pendant l'exercice financier 2009-2010, la STOS assurait l'exploitation de trois navires et de cinq gares maritimes sur trois itinéraires de traversiers.

L'effectif de la STOS compte des employés syndiqués et cadres. Les employés syndiqués sont membres du Syndicat international des marins canadiens et du Syndicat canadien des officiers de marine marchande. La STOS est responsable de l'administration de trois conventions collectives. L'effectif comprend 17 employés à temps plein, secondés par 113 employés saisonniers.*

*Les employés des services de transport vers l'île Pelée sont exclus.





RÉGION DESSERVIE

GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à la déclaration de l’actionnaire unique et à l’article 108 de la Loi ontarienne sur les sociétés par actions, L.R.O. 1990, c. B. 16, le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts de l’Ontario exerce une autorité sur le conseil d’administration de la STOS qui est responsable de l’exploitation des activités de la STOS.

Le conseil d’administration a l’obligation fiduciaire d’accomplir les tâches liées à sa fonction de façon honnête et en toute bonne foi dans les meilleurs intérêts de la société et conformément aux principes de gestion et aux orientations du gouvernement de l’Ontario. Ces principes comprennent l’éthique comportementale, l’imputabilité et l’excellence en gestion, l’utilisation judicieuse des fonds publics, la prestation de services publics de qualité supérieure, ainsi que l’équité commerciale.

Le conseil d’administration établit les normes de conduite de la société et assure la sûreté de ses activités, en supervisant la direction de la société par l’entremise du directeur général, à qui il délègue la responsabilité du leadership et de la gestion de la société.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Pendant la saison d’exploitation 2009, le M.S. Chi-Cheemaun a connu une baisse d’achalandage des passagers et des véhicules pour une deuxième année consécutive. En même temps, cependant, le prix du carburant a baissé largement sous les prévisions du budget, si bien que les économies réalisées ont permis de compenser la diminution des revenus attribuable à la baisse de l’achalandage.

Les succès financiers que connaît la STOS dans un contexte difficile sont directement tributaires des efforts dévoués de la petite équipe de direction, qui, en plus de ses responsabilités à l’égard de la société, est également en charge de la prestation d’un service de traversier vers l’île Pelée toute l’année, en vertu d’un contrat avec le ministère des Transports de l’Ontario. L’équipe de gestion a par ailleurs été mandatée par la Commission de transport Ontario Northland pour superviser la conception, la construction et la livraison d’un traversier de remplacement pour assurer le service entre Moosonee et l’île Moose Factory, dans la région de la baie James du Nord de l’Ontario. Nous offrons toutes nos félicitations à l’équipe de direction pour ses réussites malgré un climat économique difficile.

Barney Hopkins
Président du conseil d’administration de la STOS

GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

- Membres du conseil d’administration**
- Barney Hopkins, président du conseil — Tobermory (du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2010)
 - Sharon Alkenbrack – Kagawong (du 6 juin 2005 au 5 juin 2011)
 - Martin Garfield Brown – South Baymouth (du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2011)
 - Jennifer Sayyae – Little Current (du 27 juillet 2005 au 26 juillet 2011)
 - John Greenway – South Baymouth (du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010)
 - Hugh Moggy – Manitouwaning (du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2010)

- Membres de la haute direction**
- S.M. Schrempf, directrice générale et secrétaire du conseil
 - I.R. Dean – Exploitation et service à la clientèle
 - J. Noble – Superviseur — Comptabilité

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'OWEN SOUND LIMITÉE SURVOL OPÉRATIONNEL INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT

Indicateurs clés	2009-10	2008-09	2007-08
Revenu par passager (ventes de billets et ventes à bord)	36,46 \$	35,26 \$	32,06 \$
Dépenses par passager (exploitation seulement)	43,14 \$	41,22 \$	36,87 \$
Pourcentage des dépenses d’exploitation recouvré du revenu	84,51 %	85,55 %	86,97 %
Revenu des ventes de détail par passager	5,20 \$	5,29 \$	4,55 \$
Frais de publicité par passager	0,78 \$	0,86 \$	0,70 \$
Frais de carburant par traversée unidirectionnelle (moyenne calculée à partir des frais de carburant globaux)	993,51 \$	1 711,16 \$	1 402,44 \$
Passagers transportés	198 787	205 289	221 710
Utilisation — passagers	30,79 %	31,67 %	35,39 %
Véhicules transportés	77 020	80 516	84 774
Utilisation — véhicules	60,79 %	63,45 %	68,84 %

Nombre total de départs annuel	1 012	1 016	982
Nombre moyen de véhicules par départ	76	79	86
Nombre moyen de passagers par véhicule	2,58	2,55	2,62

Faits saillants financiers	2009-10	2008-09	2007-08
----------------------------	---------	---------	---------

Exploitation			
Revenus commerciaux	7 251 681 \$	7 190 360 \$	7 108 793 \$
Revenus liés au contrat d’exploitation	437 433 \$	454 000 \$	380 000 \$

Revenu total	7 684 294 \$	7 644 360 \$	7 488 793 \$
--------------	--------------	--------------	--------------

Total des frais d’exploitation	8 575 152 \$	8 462 210 \$	8 173 962 \$
Amortissement	672 974 \$	618 447 \$	405 276 \$

Total des dépenses	9 248 126 \$	9 080 657 \$	8 579 238 \$
--------------------	--------------	--------------	--------------

Perte avant financement provincial	(1 563 832) \$	(1 436 297) \$	(1 090 445)
Financement provincial	600 000 \$	800 000 \$	830 000 \$

Bénéfice net (perte nette)	(959 012) \$	(636 297) \$	(260 445)
----------------------------	--------------	--------------	-----------

Actif			
À court terme	1 581 370 \$	1 792 021 \$	2 183 097 \$
Immobilisations	12 762 254 \$	12 547 480 \$	12 478 476 \$

Total de l’actif	14 343 624 \$	14 339 501 \$	14 661 573 \$
------------------	---------------	---------------	---------------

* L’acquisition d’immobilisations est financée directement, par conséquent, elle n’est pas incluse ni amortie dans les dépenses d’exploitation.



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'OWEN SOUND LIMITÉE SURVOL OPÉRATIONNEL – RÉALISATIONS

Immobilisations majeures : Les améliorations aux immobilisations du service de traversier se sont concentrées sur les installations portuaires pendant l'exercice 2009-2010. Les services aux clients ont été améliorés considérablement grâce à l'achèvement des travaux d'installation d'ascenseurs aux rampes d'accès de Tobermory et South Baymouth.

La STOS a en outre remplacé le camion cube servant à déplacer les fournitures du M.S. Chi-Cheemaun. Elle a installé des systèmes de surveillance vidéo afin d'accroître la sécurité aux gares maritimes de Tobermory et South Baymouth, et installé des éclairages à protection du ciel nocturne dans le stationnement des bureaux d'Owen Sound.

Sur les navires, la société a poursuivi son projet de remplacement de l'unité de chauffage, ventilation et climatisation, et remplacé les couvre-sol usés afin d'éliminer les risques de trébucher, glisser ou tomber. La STOS a par ailleurs fait l'acquisition d'un nouveau système d'extinction d'incendie pour le pont des véhicules, les locaux des machines et les quartiers des membres d'équipage, qui sera installé à l'hiver 2010-2011.

Machinerie : La STOS a terminé la saison d'exploitation 2009-2010 sans connaître aucune interruption de service attribuable à des ennuis mécaniques.

Sécurité et environnement : La STOS continue à se soumettre au Code international de gestion de la sécurité depuis sa certification auprès de la Société de classification Lloyd's en 1997. Le système de gestion de la sécurité établit les politiques et procédures pour toutes les facettes de l'exploitation, avec comme objectif de diminuer les incidents liés à l'environnement et à la sécurité découlant de l'erreur humaine. Grâce aux audits internes et externes menés régulièrement, le système est constamment en étant d'amélioration, et permet d'évaluer et de réduire les risques inhérents à l'exploitation d'un service de transport maritime.

Aucun incident lié à la sécurité ou à l'environnement ne s'est produit en 2009-2010.

La demande de la STOS pour inscrire le M.S. Chi-Cheemaun au Programme de délégation des inspections obligatoires, pour les inspections de la Sécurité maritime de Transports Canada, a été approuvée. Les inspections de la coque et des machines du navire ont été approuvées pour une délégation partielle en vertu du PDIO en 2008. Jusqu'au début de 2010, Transports Canada refusait d'accorder la délégation complète aux navires classés pour le transport de passagers, et limitait son accord aux seuls navires titulaires de documents de conformité d'un système international de gestion de la sécurité.

Les inspections obligatoires déléguées sur le M.S. Chi-Cheemaun ont officiellement été transférées de Transports Canada à la Société de classification Lloyd's le 22 avril 2010.

Sécurité et santé au travail : Des politiques et procédures ont été élaborées en prévision de la mise en œuvre du projet de loi 168, le 15 juin 2010, qui modifie la Loi sur la santé et la sécurité au travail en ce qui concerne la violence et le harcèlement au travail et d'autres questions et qui régit la Société de transport d'Owen Sound limitée. La pleine mise en œuvre, qui comprend des évaluations et de la formation sur place, se fera au printemps et à l'été 2010.

Satisfaction de la clientèle : Le niveau de la satisfaction de la clientèle s'établit à 99,0 % (d'après le sondage annuel de la clientèle).

Normes de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario : La norme de service à la clientèle a été mise en œuvre à l'échelle de la STOS le 1^{er} janvier 2010. L'ensemble des employés ont reçu une formation avant l'entrée en vigueur de la norme ou avant leur retour au travail en 2010.

Remplacement du traversier reliant Moosonee et l'île Moose Factory : La Commission de transport Ontario Northland a mandaté la STOS afin qu'elle supervise la conception, la construction et la livraison d'un traversier pour remplacer le M.V. Manitou Island II qui assure la liaison entre Moosonee et l'île Moose Factory, sur la rivière Moose, dans le Nord de l'Ontario.

La construction du navire a été octroyée au Chantier Naval Forillon de Gaspé, au Québec, par le biais d'un processus d'appel d'offres concurrentiel. La construction du traversier était presque terminée à la fin de l'exercice 2009-2010, la mise à l'eau et les essais en mer étant prévus pour mai 2010. La livraison à Moosonee doit avoir lieu en août 2010, lorsque la détérioration annuelle de la glace dans le passage du Nord-Ouest et la baie d'Hudson permettra une navigation sécuritaire.

DÉFIS

Frais de carburant : Les frais de carburant par traversée ont subi une baisse spectaculaire de 42 % par rapport à l'exercice 2008-2009. Cela est en grande partie attribuable au prix largement inférieur du carburant, ainsi qu'à l'utilisation de seulement deux moteurs sur quatre chaque fois que possible pendant la saison estivale. Les prix du carburant ont été plus prévisibles pendant l'exercice 2009-2010, même s'ils ont été considérés comme artificiellement bas, avec une hausse prévue de 20 % à l'exercice 2010-2011.

Les mesures de maîtrise des coûts du carburant, telle la réduction de la consommation de carburant chaque fois que possible et utile, demeureront une priorité pour le service de traversier. Avec l'émergence de nouvelles technologies, on évaluera la rentabilité et la pertinence des dispositifs s'ajoutant aux moteurs pour mesurer la consommation de carburant et les émissions des cheminées à la minute près, en plus de vérifier si ces dispositifs constituent des moyens adéquats pour attester de la conformité réglementaire en matière d'émissions des moteurs.

Achalandage : La STOS a assuré le transport de 198 787 passagers et de 77 020 véhicules en effectuant 1 012 départs. Cela représente une baisse de 3 % par rapport à l'achalandage de 2008-2009 et reflète le ralentissement économique. Avec cette diminution de l'achalandage en 2009-2010, il s'agit du deuxième exercice consécutif où le navire a transporté moins de passagers et de véhicules que l'année précédente. La tendance n'est pas inhabituelle pour un tel service, où l'achalandage suit habituellement la situation météorologique. Cette tendance à la baisse est étroitement liée à l'économie. À mesure que l'économie se redressera, on s'attend à ce que l'achalandage rebondisse aussi dans les années suivantes.

La STOS n'a instauré aucune hausse tarifaire pendant la saison d'exploitation 2009. Après avoir dû imposer une hausse de tarif de 10 % à la fin de la saison 2008 pour compenser les coûts extrêmement élevés du carburant, il n'y avait nul besoin de hausser les tarifs à nouveau pour la saison d'exploitation 2009 puisqu'on s'attendait à ce que les coûts du carburant diminuent, ce qui s'est effectivement avéré. Une hausse tarifaire dans le présent contexte économique n'aurait fait qu'aggraver la diminution de l'achalandage.

Effectif : Le recrutement d'officiers de navigation et d'ingénierie demeure problématique à l'échelle mondiale, puisque le nombre de postes vacants est plus élevé que le nombre de ressources qualifiées pour les pourvoir. Les membres de l'effectif de la STOS qui occupent un poste ne nécessitant aucun titre professionnel ne souhaitent pas obtenir une accréditation ni une promotion pour accéder à un poste d'officier lorsqu'un tel poste devient vacant. À ce jour, la STOS a été en mesure de pourvoir les postes vacants en recrutant à l'extérieur de la société.

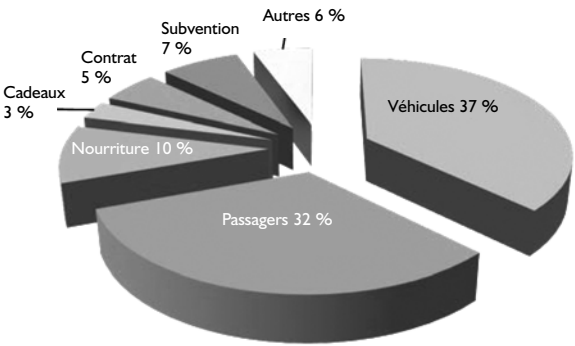
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'OWEN SOUND LIMITÉE
SURVOL FINANCIER - SOMMAIRE

La STOS a subi une perte d'exploitation nette de 682 855 \$ avant de recevoir une subvention du gouvernement provincial de 600 000 \$. Le taux d'achalandage a été de 5 % inférieur au budget prévu, ce qui a entraîné une perte de revenu de 432 400 \$.

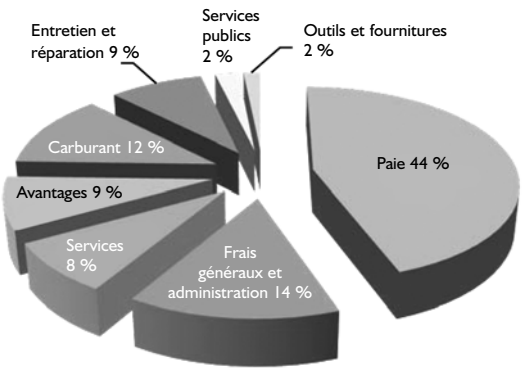
Le total des dépenses a été de 625 757 \$ inférieur au budget. Les frais de carburant ont été de 855 000 \$ inférieurs au budget, mais ce montant a été contrebalancé par des coûts de réparation et d'entretien évalués à 426 000 \$. Ces éléments étaient prévus aux futurs budgets d'exploitation, mais en raison du caractère imprévisible des coûts du carburant, ils ont été devancés dans l'exercice 2009-2010 afin qu'ils puissent être entièrement complétés. La STOS a été en mesure de rendre un montant de 200 000 \$ de la subvention annuelle d'exploitation de 800 000 \$ accordée par le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts de l'Ontario.

Les investissements de 887 748 \$ dans les immobilisations comprenaient l'achèvement d'un projet de deux ans pour la construction de deux ascenseurs extérieurs fermés, adjacents aux passerelles piétonnières existantes aux gares maritimes de Tobermory et de South Baymouth, pour faciliter l'accessibilité des voyageurs, ainsi que l'achat d'un système d'extinction d'incendie pour le M.S. Chi-Cheemaun, lequel sera installé au cours de l'hiver 2010-2011.

REVENUS 2009-2010



DÉPENSES 2009-2010



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'OWEN SOUND LIMITÉE
ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2010

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du vérificateur..... 8

États financiers

Bilan 9

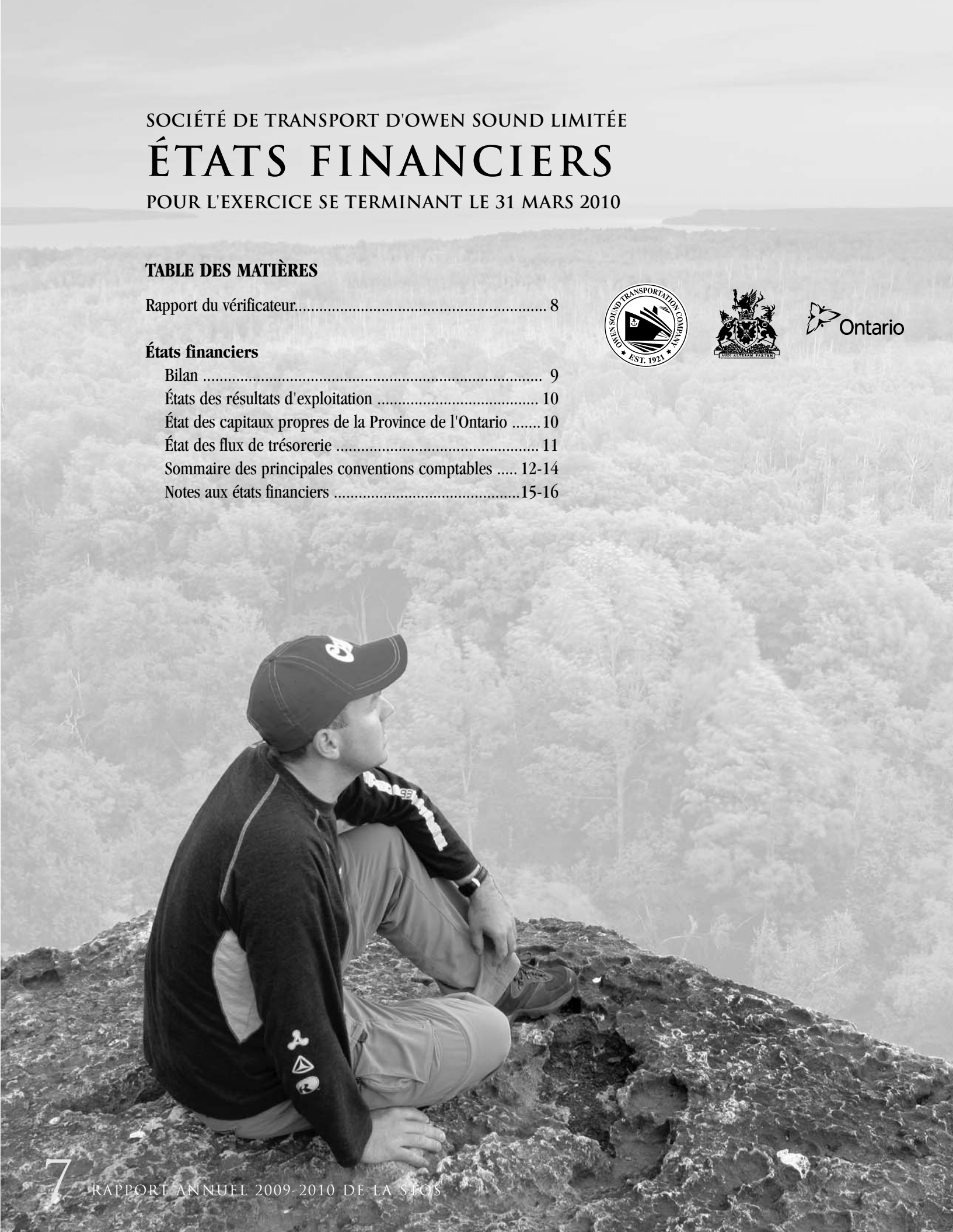
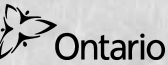
États des résultats d'exploitation 10

État des capitaux propres de la Province de l'Ontario 10

État des flux de trésorerie 11

Sommaire des principales conventions comptables 12-14

Notes aux états financiers 15-16



ÉTATS FINANCIERS – RESPONSABILITÉ DE LA HAUTE DIRECTION

La haute direction de la Société de transport d’Owen Sound est responsable de l’intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements compris dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La production des états financiers a effectivement nécessité le discernement des membres de la haute direction, de même que ses meilleures estimations quant aux opérations concernant la période comptable courante qui ne peuvent être confirmées qu’à une date ultérieure. Tous les renseignements financiers compris dans le présent rapport annuel concordent avec les états financiers.

La société dispose de systèmes de vérification comptable à l’interne conçus pour assurer un degré d’assurance raisonnable quant à l’exactitude et à la fiabilité des renseignements financiers, à la comptabilisation adéquate des éléments d’actif et de passif de la société, ainsi qu’à la sauvegarde des éléments d’actif. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le comité de vérification de la société (le conseil d’établissement du comité d’administrateurs du conseil). Par ailleurs, les états financiers ont fait l’objet d’une vérification par le vérificateur général de l’Ontario, dont le rapport figure ci-dessous.

Susan Schrempf
Directrice générale

Owen Sound, Ontario
Le 25 novembre 2010

ÉTATS FINANCIERS – RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

En date du 31 mars 2009, le Bureau du vérificateur général a cessé d’agir comme vérificateur attitré de la STOS. La société demeure imputable devant le Bureau du vérificateur général de l’Ontario et doit continuer à lui soumettre des vérifications financières annuelles.

La STOS a retenu les services de BDO Canada s.r.l. pour la vérification de l’exercice financier prenant fin le 31 mars 2010, puisque la société était depuis 2002 responsable des vérifications au nom du Bureau du vérificateur général.

Les services de vérification financière de la STOS qui débutent avec l’exercice prenant fin le 31 mars 2011 adopteront les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) en remplacement des principes comptables généralement reconnus (PCGR).



Tel: 519 376 6110
Fax: 519 376 4741
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
1717 2nd Avenue E, Third Floor
PO Box 397
Owen Sound ON N4K 5P7 Canada

Aux membres du conseil d’administration
de la Société de transport d’Owen Sound limitée

Nous avons vérifié le bilan de la Société de transport d’Owen Sound limitée pour l’exercice se terminant le 31 mars 2010, ainsi que les relevés des placements de la Province de l’Ontario, l’exploitation et les flux de trésorerie du présent exercice financier. Ces états financiers relèvent de la haute direction de la société. Notre responsabilité est d’exprimer notre opinion sur ces états financiers selon notre vérification.

Nous avons mené la vérification conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes nous engagent à prévoir et à effectuer une vérification afin de procurer une assurance raisonnable quant à l’absence de toute inexactitude dans les états financiers. Une vérification comprend l’examen, sur une base aléatoire, de preuves appuyant les sommes et la divulgation de renseignements comprises dans les états financiers. Une vérification comprend aussi l’évaluation des principes comptables et des estimations courantes utilisés par la haute direction, ainsi que l’évaluation de la présentation globale des états financiers.

D’après nous, ces états financiers présentent de façon juste tous les aspects importants de la situation financière de la société pour l’exercice se terminant le 31 mars 2010, ainsi que les résultats de son exploitation et les flux de trésorerie de l’exercice financier qui prend fin, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Canada LLP

Comptables agréés, Comptables publics agréés
Owen Sound, Ontario

Le 8 juillet 2010

BDO Canada s.r.l., une société canadienne à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT
D'OWEN SOUND LIMITÉE | BILAN

31 mars	2010	2009
Actif		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	-	309 905 \$
Comptes débiteurs (Note 1)	1 404 201	1 290 196
Inventaire	177 169	191 920
	1 581 370	1 792 021
Immobilisations (Note 2)	12 762 254	12 547 480
	14 343 624 \$	14 339 501 \$

Passif et capitaux propres de la Province de l'Ontario

À court terme		
Dette bancaire	9 265 \$	- \$
Comptes créditeurs et charges à payer	437 792	486 755
Obligations au titre des indemnités d'accident du travail	345 066	141 883
	792 123	628 638
Frais accessoires (Note 6)		
Capitaux propres de la Province de l'Ontario	13 551 501	13 710 863
	14 343 624 \$	14 339 501 \$

Approuvé au nom de la société :

Barney Hopkins, président du conseil
Susan Schrempf, directrice générale

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars	2010	2009
Revenus		
Véhicules	3 093 403 \$	3 072 847 \$
Revenu des passagers	2 662 587	2 653 890
Subvention du ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts (Note 5 (a))	600 000	800 000
Cafétéria	787 661	828 970
Intérêts et autres	462 948	378 565
Honoraires de gestion du service de traversier de l'île Pelée (Note 5 (b))	407 433	424 000
Honoraires de gestion du traversier M.V. Manitou Island II (Note 5 (c))	30 000	30 000
Boutiques de cadeaux et du terminus	245 082	256 088
	8 289 114	8 444 360
Dépenses		
Salaires	3 730 657	3 510 310
Frais généraux et d'administration	1 175 075	1 197 854
Carburant	1 017 168	1 753 163
Entretien et réparations	724 151	303 973
Avantages sociaux	718 127	672 389
Services	694 544	701 167
Amortissement	672 974	618 447
Services publics	180 190	190 211
Outils et fournitures	132 057	139 786
Modifications apportées aux obligations au titre d'indemnités d'accident du travail	203 183	(6 643)
	9 248 126	9 080 657
Perte d'exploitation	(959 012) \$	(636 297) \$

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'OWEN SOUND LIMITÉE
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Pour l'exercice se terminant le 31 mars	2010	2009
Capitaux propres de la Province de l'Ontario, à l'ouverture	13 710 863 \$	13 667 545 \$
Perte d'exploitation	(959 012)	(636 297)
Financement en capital (Note 5(a))	799 650	679 615
Capitaux propres de la Province de l'Ontario, à la fermeture	13 551 501 \$	13 710 863 \$

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars	2010	2009
Provenance des liquidités (et utilisation comme suit)		
Activités d'exploitation		
Perte d'exploitation	(959 012) \$	(636 297) \$
Postes hors liquidités		
Amortissement (net de l'amortissement du surplus d'apport)	672 974	618 447
Modifications apportées aux obligations au titre d'indemnités d'accident du travail	203 183	(6 643)
	(82 855)	(24 493)
Variations des postes hors liquidités		
Comptes débiteurs	(114 005)	493 255
Inventaire	14 751	30 926
Comptes créditeurs et charges à payer	(48 963)	(358 747)
	(231 072)	140 941
Activités de placement et de financement		
Acquisitions d'immobilisations	(887 748)	(687 451)
Financement des immobilisations — Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts (Note 5 (a))	799 650	679 615
	(88 098)	(7 836)
Variations des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice	(319 170)	133 105
Espèces et quasi-espèces (dette bancaire), début d'exercice	309 905	176 800
Espèce et quasi-espèces (dette bancaire), fin d'exercice	(9 265) \$	309 905 \$

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers.

Le 31 mars 2010

Nature des activités

La Société de transport d'Owen Sound limitée (STOS), une entreprise de la Province de l'Ontario, détient et exploite un traversier saisonnier pour des véhicules et des passagers, le M.S. Chi-Cheemaun, reliant Tobermory à l'île Manitoulin. Elle fournit aussi des services de gestion de navires au ministère des Transports, pour deux navires, le M.V. Pelee Islander et le M.V. Jiimaan, assurant la liaison avec l'île Pelée, et offre un service aérien quotidien entre le continent ontarien et l'île Pelée pendant l'hiver, quand le service de traversier n'est pas en fonction. Elle a aussi été mandatée par la Commission de transport Ontario Northland pour assurer les services de gestion des navires, y compris la gestion et l'exploitation du service de traversier du M.V. Manitou Island II reliant Moosonee et l'île Moose Factory. L'unique action ordinaire en circulation de la STOS appartient au ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM).

Principes comptables

Ces états financiers sont préparés par la haute direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Conversion des
devises étrangères

Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens comme suit:

À la date de la transaction, tous les actifs, passifs, revenus ou frais sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de la fin d'exercice, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes résultant de la conversion des devises sont inclus dans les revenus de l'exercice en cours.

Prestations futures
des employés

Les employés de la société admissibles continuent à participer au régime de retraite à prestations déterminées de la CTON (l'ancienne société mère de la STOS). De plus, les employés admissibles ont aussi droit à des avantages sociaux après la retraite tels que l'assurance vie, les soins de santé et l'assurance invalidité à long terme dans le cadre du régime collectif de la CTON. Les données particulières concernant les employés de la STOS ne sont pas disponibles. En conséquence, le coût des avantages sociaux consigné sur ces états financiers est limité au montant des cotisations versées dans l'année par la STOS au régime de prestations. En raison de la nature interentreprise de ces régimes, aucun montant de prestations futures aux employés n'est enregistré dans les états financiers, conformément au Manuel de l'ICCA en matière de régimes interentreprises.

Le 31 mars 2010

Commission de la sécurité
professionnelle et de
l'assurance contre les
accidents du travail

En ce qui a trait aux indemnités d'accident du travail, la Société de transport d'Owen Sound limitée (STOS) est classée comme employeur de catégorie 2. À ce titre, la STOS reconnaît son obligation à l'égard des prestations futures selon la comptabilité d'exercice. Les prestations futures estimées sont déterminées en utilisant les calculs actuariels fournis annuellement par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (le 31 décembre de chaque année).

Comptabilisation
des produits

Les revenus de transport sont généralement comptabilisés selon la date de vente des billets. Les autres revenus sont comptabilisés pendant la période où ils ont été générés.

Inventaire

L'ensemble du matériel et des fournitures est enregistré au coût moyen moindre et à la valeur de réalisation nette.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.

Immobilisations et
amortissement

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation prévues des actifs.

Les durées d'utilisation prévues des principales catégories d'actifs sont les suivantes :	
Navires	30 ans
Immobilier et améliorations	20 ans
Équipement et autres	5 ans

La Province de l'Ontario rembourse à la société le coût des immobilisations approuvées et achetées en vue d'activités d'exploitation désignées non commerciales par la province. La STOS enregistre alors ces actifs à leur coût d'origine avec un crédit compensatoire dans le placement net en immobilisations à capitaux propres de la Province de l'Ontario. L'amortissement annuel de ces immobilisations apparaît comme une diminution des capitaux propres de la Province de l'Ontario.

Les immobilisations en service à l'île Pelée ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de la société, mais plutôt dans ceux du ministère des Transports. Les coûts assumés par la société pour des dépenses en immobilisations sont recouvrés auprès du ministère et n'ont aucune incidence sur ces états financiers.

Le 31 mars 2010

Impôts sur le revenu À titre d'organisme gouvernemental de la Province de l'Ontario, la société est exemptée des impôts sur le revenu et par conséquent aucune provision pour l'impôt n'apparaît dans ces états financiers.

Estimations comptables La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, oblige la haute direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et les charges consignés pendant la période de référence. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Instruments financiers Les instruments financiers de la société comprennent l'encaisse, les comptes débiteurs et créditeurs, les charges à payer et les obligations au titre des indemnités d'accident du travail. Sauf avis contraire, la haute direction est d'avis que ces instruments financiers ne font pas courir de risques significatifs à la société en ce qui concerne les intérêts, la monnaie ou le crédit.

La société classe ses instruments financiers dans l'une des trois catégories suivantes, selon ce qui a motivé l'acquisition de l'élément d'actif ou selon l'obligation encourue. La convention comptable de la société pour chaque catégorie se présente comme suit :

a) Titres de transaction

L'encaisse et les actifs bancaires sont classés comme titres de transaction. Les instruments financiers classés comme titres de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date du bilan et toute variation de la juste valeur est présentée au résultat net (perte) dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

b) Prêts et créances

Cette catégorie comprend les comptes débiteurs. Il s'agit d'actifs financiers non dérivés découlant principalement de la fourniture de biens et services aux clients, mais ils comprennent également d'autres types d'actifs monétaires contractuels. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

c) Autres passifs financiers

Cette catégorie comprend tous les passifs financiers, notamment les comptes fournisseurs et les charges à payer ainsi que les indemnités à verser aux accidentés du travail. Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Le 31 mars 2010

1. Comptes débiteurs	2010	2009
Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts	725 468 \$	106 557 \$
Ministère des Transports	652 263	1 055 636
Autres	26 470	128 003
	1 404 201 \$	1 290 196 \$

2. Immobilisations	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Traversier M.S. Chi-Cheemaun	22 693 006 \$	11 248 483 \$	21 907 264 \$	10 686 673 \$
Équipement et autres	571 350	438 632	498 949	395 416
Immobilier et améliorations	1 412 404	321 671	1 382 800	254 734
Terrain	76 100	-	76 100	-
Améliorations du terrain	20 200	2 020	20 200	1 010
	24 773 060 \$	12 010 806 \$	23 885 313 \$	11 337 833 \$
Valeur nette comptable	12 762 254 \$		12 547 480 \$	

3. Prêt d'exploitation — Obtention de crédit

La STOS a négocié une marge de crédit d'exploitation avec une banque à charte canadienne, remboursable à demande, et portant intérêts au taux préférentiel de la banque moins 0,5 %. Le montant maximum autorisé qui peut être avancé sur cette marge de crédit est de 1 845 000 \$. Au 31 mars 2010, la société avait une capacité de crédit non utilisée auprès de cette institution d'environ 1 835 700 \$.

4. Prestations aux employés

La somme totale versée à la CTON pendant l'année au titre des charges complémentaires de retraite des salariés est de 130 327 \$ (en 2009 : 117 310 \$). Pendant l'année 2010, les cotisations d'employeur payées au régime de retraite de la CTON s'élevaient à 8 734 \$. Aucune cotisation d'employeur n'a été payée au régime de retraite de la CTON pendant l'année 2009 en raison d'une suspension des cotisations.

5. Financement gouvernemental

a) Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

En vertu d'un protocole d'entente avec le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts, la STOS reçoit de la Province de l'Ontario des fonds d'exploitation et d'immobilisation. Les subventions d'exploitation reçues pour l'exploitation de la STOS se fondent sur un plan d'exploitation approuvé, et lui sont versées à chaque trimestre. Ces sommes totalisent 600 000 \$ (en 2009 : 800 000 \$). Les subventions d'immobilisation sont versées à la STOS lors de la présentation de factures d'immobilisation conformes à son plan d'immobilisation approuvé. Ces sommes totalisent 799 650 \$ (en 2009 : 679 615 \$).

Le 31 mars 2010

b) Ministère des Transports

La STOS a conclu un accord avec le ministère des Transports pour la gestion et l'exploitation d'un service de traversier sur le lac Érié entre les ports de Kingsville, de Leamington et de l'île Pelée en Ontario et le port de Sandusky dans l'État de l'Ohio. En vertu de cet accord, la STOS a reçu 407 433 \$ en honoraires de gestion pour la saison de navigation 2009.

En vertu de l'accord quinquennal qui se termine en mars 2013, le Ministère remboursera à la STOS les honoraires de gestion annuels de 400 000 \$, indexés à l'indice des prix à la consommation. L'accord stipule en outre que la STOS recevra des honoraires de gestion de projet jusqu'à concurrence de 3 % de la valeur des améliorations aux immobilisations du navire, lesquelles sont supervisées par la STOS au nom du ministère des Transports.

Les revenus et les dépenses en lien avec l'accord d'exploitation du service ne figurent pas dans ces états financiers.

c) Commission de transport Ontario Northland

La STOS a conclu une entente avec la Commission de transport Ontario Northland pour la gestion et l'exploitation du service de traversier du M.V. Manitou Island II reliant Moosonee et l'île Moose Factory pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. En vertu de cet accord, la STOS a reçu 30 000 \$ en honoraires de gestion pour la saison de navigation 2009.

Les revenus et les dépenses en lien avec l'accord d'exploitation du service ne figurent pas dans ces états financiers.

6. Frais accessoires

a) La STOS a été nommée codéfenderesse dans quatre actions judiciaires distinctes à la suite d'un accident d'avion mortel ayant eu lieu le 17 janvier 2004 à l'île Pelée.

En tant qu'exploitant du service aérien et selon son entente avec la STOS, Georgian Express Ltd. a souscrit à une assurance responsabilité de 20 millions de dollars en nommant la STOS comme assuré supplémentaire. En outre, Georgian Express Ltd. s'est engagée à tenir indemne et à couvrir la STOS dans le cadre de leur entente d'exploitation.

À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer l'issue de ces actions et ainsi celles-ci ne figurent pas dans les états financiers. Toutefois, si les dommages-intérêts dépassaient la couverture en place, la STOS sera indemnisée par le ministère des Transports.

b) Les employés embauchés après le 1^{er} avril 2002 ne sont pas admissibles au régime de retraite de la CTON. La STOS poursuit actuellement des négociations afin que ces employés puissent être admissibles rétroactivement au régime au 1^{er} avril 2002. Toute cotisation rétroactive figurera dans les frais d'exploitation de l'exercice financier lorsqu'elle aura été déterminée.

c) Une action a été déposée contre la STOS par une personne qui aurait fait une chute dans les locaux de la société en 2007. La plainte est actuellement sous enquête chez les assureurs de la STOS et il n'est pas possible de déterminer l'issue de cette action.

7. Dépendance économique

Pour poursuivre ses activités, la STOS dépend des subventions permanentes de la Province de l'Ontario.